



## Achat appartement sans vis-à-vis

Par **matt13**, le **22/06/2009** à **12:41**

Bonjour,  
J'ai acquéri il y a 2ans un appartement neuf.  
Celui-ci me sera livré en Septembre et nous l'avons visité.  
Le problème est que lors de l'achat, on nous avait certifié un appartement sans vis-à-vis, hors il s'avère que plus des 3/4 de l'appartement est en face d'un immeuble.  
Le promoteur ne veut rien savoir, car pour lui la vue est dégagée pour 1/4 de l'appartement.  
Comment faire?  
Merci de votre réponse

Par **matt13**, le **22/06/2009** à **12:42**

nous sommes également passé chez le notaire et avons versé 5% de la somme.